

BULLETIN

DE LA FÉDÉRATION JURASSIENNE

de l'Association internationale des travailleurs

Paraissant tous les Dimanches.

Abonnements pour l'année 1874 :

En Suisse :

Un an, 8 fr., six mois, 4 fr.

Les abonnements pris auprès des bureaux de poste paient une surtaxe de 20 cent.

L'émancipation des travailleurs

doit être l'œuvre

des travailleurs eux-mêmes.

Abonnements pour l'année 1874 :

Allemagne, fr. 10»60. — Amérique, fr. 16. — Angleterre, fr. 13»20. — Belgique, fr. 10»60. — Espagne, 13»20. — Hollande, fr. 12»20. — Italie, fr. 9»60.

On s'abonne auprès de M. François Floquet, Grande Rue, 143, au Locle (canton de Neuchâtel, Suisse.)

LOCLE, LE 26 JUILLET 1874.

Le gouvernement jugé par l'historien Buckle (1).

Une opinion assez répandue est que la civilisation de l'Europe est due principalement à l'habileté qui a été déployée par les différents gouvernements, et à la sagacité avec laquelle les maux de la société ont été palliés par les remèdes législatifs. Parmi toutes les théories sociales qui ont été inventées, il n'y en a aucune qui soit aussi insoutenable, aussi erronée sous tous les rapports, que celle-ci.

Aucune grande réforme, soit législative, soit exécutive, n'a jamais été dans aucun pays l'œuvre de ceux qui le gouvernement. Les premiers promoteurs de ces mouvements ont été invariablement des penseurs profonds et hardis, qui savent découvrir les abus, les dénoncer, et désigner le remède nécessaire. Mais longtemps encore après qu'ils ont accompli cette tâche, les gouvernements même les plus éclairés continuent à donner leur appui aux abus, et à rejeter les remèdes. A la fin, si les circonstances sont favorables, la force d'impulsion qui vient du dehors prend une telle intensité, que le gouvernement est forcé de céder ; et la réforme une fois accomplie, on demande au peuple d'admirer la sagesse de ses maîtres, comme s'ils avaient tout fait eux-mêmes ! Telle est la marche de toute amélioration politique : et ceux-là le savent bien qui ont étudié les livres de jurisprudence des différents pays, ainsi que les progrès de leurs connaissances.

Il y a une circonstance que nous devons signaler à ceux qui attribuent la civilisation de l'Eu-

(1) Nous extrayons les lignes qui suivent du chapitre V de l'*Histoire de la civilisation en Angleterre*, par Thomas Buckle. Ce célèbre écrivain, enlevé trop jeune à la science, est le premier qui ait tenté d'ouvrir à l'histoire des voies nouvelles en y adaptant les procédés employés par les sciences physiques. Le passage que nous reproduisons en l'abrégant un peu a été écrit en 1855.

rope aux mesures prises par les gouvernements européens. C'est que toutes les grandes réformes qui ont été accomplies, ont consisté, non à faire quelque chose de nouveau, mais à *défaire quelque chose de vieux*. Les additions les plus précieuses faites à la législation ont été *des lois qui détruisaient la législation précédente* ; et les meilleures lois qui ont été rendues ont été *celles qui abrogeaient des lois antérieures* (1). Dans la question des lois sur les créatures, en Angleterre, on ne fit qu'abroger les anciennes lois, et lorsque cette grande réforme eut été accomplie, le seul résultat fut de placer les choses sur le même pied que si les législateurs n'étaient jamais intervenus dans ces matières. La même observation est également applicable à un autre progrès important dans la législation moderne, c'est-à-dire à la diminution de la persécution religieuse. Ce progrès est sans contredit un bienfait immense, quoiqu'il soit malheureusement encore imparfait, même dans les contrées les plus civilisées. Mais il est évident que la concession consiste seulement en ceci : les législateurs sont revenus sur leurs pas, et ont détruit leur propre ouvrage.

L'amour de la puissance est si universel, que ceux qui la possèdent ne peuvent éviter d'en abuser. Les seuls services que peut rendre un gouvernement à la civilisation, c'est de maintenir l'ordre public, d'empêcher les forts d'opprimer les faibles, et d'adopter certaines précautions pour la santé générale (2). Ces services ont une grande valeur, personne ne peut le nier ; mais on ne peut pas dire non plus qu'ils font avancer la civilisation ou qu'ils accélèrent le progrès de l'homme.

(1) Ainsi la seule bonne chose qu'ait faite l'Assemblée constituante française de 1789, a été d'abolir le régime féodal, dans la même nuit du 4 août. Lorsqu'après cette grande mesure émancipatrice, elle a voulu se mettre à réédifier, elle n'a rien fait qui vaille.

(2) Ce sont là les attributions d'une simple administration communale, et non plus d'un gouvernement dans le sens ordinaire du mot.

Le seul résultat, c'est qu'on donne la possibilité du progrès ; le progrès lui-même doit dépendre d'autres causes. Et ce qui prouve que ce point de vue est juste, c'est que, à mesure que les lumières se répandent, et à mesure qu'une expérience plus grande permet à chaque nouvelle génération de mieux comprendre les rapports compliqués de la vie, l'homme demande avec plus d'instance l'abrogation de ces lois protectrices, qui avaient été considérées par les hommes politiques comme le plus grand triomphe de la prévoyance administrative.

Par conséquent, si les efforts des gouvernements en faveur de la civilisation sont, même dans les circonstances les plus favorables, complètement négatifs ; si ces efforts sont non-seulement négatifs, mais encore nuisibles, il en résulte clairement que c'est une grave erreur d'attribuer le progrès de l'Europe à la sagesse de ceux qui la gouvernent.... Il serait facile de montrer comment les législateurs ont non seulement échoué, mais même amené des résultats diamétralement opposés à ceux qu'ils se proposaient, toutes les fois qu'ils ont tenté de protéger quelques intérêts particuliers et de soutenir certains principes. Nous avons vu que leurs lois en faveur de l'industrie lui avaient été fatales ; que leurs lois en faveur de la religion avaient augmenté l'hypocrisie ; et que leurs lois en faveur de la vérité avaient encouragé le parjure (1). C'est avec le même esprit d'importunité et avec les mêmes notions erronées de protection que les grands gouvernements chrétiens ont accompli d'autres choses encore plus nuisibles. Ils ont fait les efforts les plus intrépides et les plus constants pour détruire la liberté de la presse et pour empêcher les hommes d'exprimer leurs sentiments sur les questions les plus importantes en politique et en religion. Dans presque tous les pays, ces gouvernements ont organisé, avec l'aide de l'Eglise, un vaste système de police littéraire, dans le seul but d'abroger le droit indubitable que possède chaque citoyen d'exposer ses opinions devant ses compatriotes. Dans les contrées peu nombreuses dans lesquelles ils n'ont pas pris ces mesures extrêmes, ils ont eu recours à d'autres moins violentes, mais tout aussi inexcusables. Car là où ils n'ont pas défendu ouvertement la libre dissémination des lumières, ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour l'entraver....

Tous les faits que nous avons établis relativement aux conséquences de la législation politique sur la société européenne, ne sont pas des assertions douteuses ou hypothétiques ; mais ils peuvent être vérifiés par tout homme qui connaît l'histoire. Il y a quelques-uns de ces faits dont l'action se fait encore sentir en Angleterre ; et dans certaines contrées, on peut les voir tous réunis et en pleine activité. Aussi on se demande, comment, devant des obstacles si formidables, la

civilisation a pu marcher en avant. Le progrès de la civilisation dans de pareilles circonstances est une preuve décisive de l'énergie extraordinaire de l'homme, et nous donne le droit de croire qu'elle marchera avec une bien plus grande rapidité, lorsque la législation entravera moins l'esprit humain. Mais il serait absurde et contre toute raison d'attribuer à la législation une part quelconque dans le progrès, ou d'espérer n'importe quel bienfait de la part des législateurs futurs, excepté ce genre de bienfaits qui consiste à défaire l'œuvre de leurs prédécesseurs. C'est là ce que la génération présente leur demande, et, qu'on le sache bien, ce qu'une génération sollicite comme une faveur, la génération suivante l'exige comme un droit. Si ce droit est refusé obstinément, il en résulte de deux choses l'une : la nation rétrograde, ou bien le peuple se soulève.

Depuis quelque temps on parle beaucoup, dans les journaux bourgeois de notre Jura, de la nécessité d'encourager chez nous l'industrie horlogère et de l'aider à soutenir la concurrence du dehors, au moyen d'institutions publiques destinées à élever le niveau des connaissances de nos populations industrielles : écoles d'arts décoratifs appliqués à l'industrie, écoles de mécanique, écoles de commerce, etc.

Ceux qui cherchent dans des moyens pareils le salut de notre industrie jurassienne, font preuve de vues bien étroites et d'une connaissance bien imparfaite des lois économiques.

Ce qui a produit un abaissement général dans la qualité de la main-d'œuvre, ce qui fait que nous avons moins d'ouvriers habiles qu'autrefois, c'est la *division du travail*. Cette force économique, qui a pour résultat d'accroître considérablement la somme de la production, a un second résultat non moins bien constaté : c'est de mettre obstacle au développement intellectuel du travailleur. Voilà l'explication vraie d'un état de choses auquel on croirait en vain remédier en créant des écoles professionnelles.

En effet, une fois ces écoles créées, qui les fréquenterait ? Ceux-là seulement auxquels leur position de fortune permettrait de sacrifier quelques années de leur jeunesse pour s'instruire ; mais ceux qui en auraient vraiment besoin, les véritables agents de la main-d'œuvre, la masse des ouvriers, n'en retireraient aucun profit quelconque ; la somme des connaissances de notre population ouvrière n'en serait pas le moins du monde augmentée, et on verrait la main-d'œuvre continuer à suivre chez nous cette pente rétrograde sur laquelle elle est engagée.

Il doit cependant exister un moyen de parer à un état de choses dont les conséquences seraient funestes à l'avenir de notre industrie. Oui, le moyen existe ; il consiste à s'en prendre à la vraie cause du mal, c'est-à-dire à remédier aux conséquences de la division du travail.

[1] Buckle a consacré à cette démonstration quelques pages que nous ne pouvons pas reproduire, faute de place.

Mais comment faire ? Faut-il condamner la division du travail, renoncer aux avantages qu'elle procure, et chercher à ramener notre industrie à la phase quasi patriarcale où elle se trouvait il y a un demi-siècle ? Non, ce serait absurde, — et ce serait impossible aussi, car on ne remonte pas le cours du temps. La division du travail nous est imposée par les exigences de la production moderne : vouloir la supprimer serait un vœu chimérique : il faut en prendre son parti.

Ce qu'on peut et ce qu'on doit faire, c'est, tout en acceptant la division du travail et les avantages immenses qu'elle procure, de chercher à neutraliser ses inconvénients. Et pour cela un moyen, un seul, existe : la *diminution de la journée de travail*.

En deux mots nous allons justifier notre thèse.

Plus le travail est productif, et plus il est possible d'en restreindre la durée. C'est le cas avec la division du travail : la somme des produits fabriqués dans un temps donné est plus considérable qu'autrefois ; il est donc équitable de faire profiter le travailleur de cette économie de temps.

En outre, plus le travail est mécanique et monotone, et plus il est nécessaire d'en restreindre la durée, afin de permettre au travailleur d'exercer son activité sur d'autres objets, et de développer ainsi ses facultés. C'est aussi le cas avec le mode de production qu'impose la division du travail : le travail est beaucoup plus mécanique, il exerce beaucoup moins l'intelligence, et celle-ci a besoin, pour ne pas s'atrophier, de trouver d'autres aliments.

La diminution de la journée de travail, en donnant à la classe ouvrière le loisir nécessaire pour cultiver son esprit, élèvera le niveau intellectuel de la masse d'une manière mille fois plus efficace que toutes les écoles spéciales si pompeusement recommandées par la presse bourgeoise. Elle n'aura pas seulement ce résultat : elle fera disparaître les chômages et élèvera le prix de la main d'œuvre, comme nous le montrerons dans un autre article.

Nouvelles de l'Extérieur.

Allemagne.

Trois membres de l'*Allgemeiner deutscher Arbeiter-Verein*, Hasselmann, Reimer et Hasenclever, tous trois députés au Reichstag, vont passer en jugement à la suite des perquisitions faites dernièrement à Berlin : ils sont accusés d'avoir contrevenu à la loi sur les associations.

L'attentat organisé il y a quelques jours par la police pour refaire une popularité à Bismarck, est exploité non-seulement contre les ultramontains, mais contre les socialistes, contre lesquels la presse bourgeoise déverse à ce propos tout son venin. Ces injures, pas plus que les persécutions, n'arrêteront le progrès des idées émancipatrices.

A en juger par le ton d'une lettre de Berlin in-

sérée dans l'*Ami du Peuple* de Liège et adressée « à nos frères de l'Association internationale, » les sentiments pacifiques des ouvriers allemands ne sont pas loin de faire place à la passion révolutionnaire. « Le jour n'est pas loin, dit cette lettre, où les travailleurs allemands ouvriront les yeux et marcheront courageusement dans le chemin révolutionnaire avec leurs frères de l'Association internationale des travailleurs. »

Espagne.

Les résolutions votées par le Congrès régional de l'Internationale espagnole viennent d'être publiées.

La Commission fédérale a présenté au Congrès son rapport annuel, d'où il ressort que la Fédération espagnole de l'Internationale se compose à cette heure de 320 fédérations locales, formant un total de 532 sections. Comme on le voit, le décret gouvernemental qui a supprimé l'Internationale en Espagne n'a pas été jusqu'à présent bien efficace pour la détruire.

Après avoir entendu la lecture des résolutions du Congrès général de Genève, le Congrès espagnol, en vertu du mandat donné par les sections, les a approuvées. Il a révisé sur quelques points les statuts de la Fédération espagnole ; cette révision sera soumise au vote des sections.

L'espace nous manque pour reproduire un certain nombre de résolutions prises sur des questions théoriques, telles que la propriété, l'héritage, la coopération solidaire de consommation, le crédit mutuel entre les fédérations locales, la diminution des heures de travail, etc.

Le Congrès recommande d'éviter autant que possible les grèves partielles ; et, « sans repousser « d'une façon absolue la grève générale comme « dernier moyen pacifique de transformer la so- « ciété, il engage tous les travailleurs à suivre une « voie franchement et décidément révolutionnaire, « et à consacrer tous leurs efforts à préparer et à « organiser la grande Révolution sociale interna- « tionale qui doit détruire l'infâme ordre social « actuel, et établir sur ses ruines l'égalité et la « justice au moyen de nos propres forces. »

Aussi longtemps que dureront les persécutions gouvernementales et bourgeoises, les sections espagnoles continueront à verser, en faveur des internationaux persécutés, la cotisation mensuelle d'un quart de *peseta* (25 centimes) par membre.

Le prochain Congrès régional aura lieu le premier dimanche de mai 1875, dans la localité qui aura obtenu le plus grand nombre de suffrages.

La Commission fédérale a été composée de quatre membres ; cette Commission résidera sur le point de la péninsule ibérique qui conviendra le mieux à sa sécurité ; et si les persécutions cessent, elle résidera à Madrid.

Enfin, la résolution suivante a été votée à l'unanimité :

« Le Congrès se déclare solidaire de tous les « actes révolutionnaires, tels que ceux d'Alcoy et « d'autres localités, accomplis par les internatio- « naux de la région espagnole ; il envoie un salut « fraternel à tous les ouvriers des divers pays qui « endurent les persécutions de l'infâme bourgeoisie,

« et en même temps un souvenir de reconnaissance aux victimes tombées par suite de leur dévouement à la grande cause de la Révolution sociale. »

« Il reconnaît comme un devoir l'exercice des repréailles, aussi longtemps que les travailleurs seront traités comme des bêtes fauves et qu'on leur dénier leurs droits. »

Fédération jurassienne.

La section des graveurs et guillocheurs du Locle a expédié 50 fr. aux menuisiers grévistes de Genève, par l'entremise du Comité fédéral jurassien. Une souscription est ouverte en faveur de cette grève dans les sections du Val de St-Imier, et la section de la Chaux-de-Fonds a décidé dans sa dernière séance de verser à cet effet une cotisation hebdomadaire de 30 cent. par membre.

La section de Porrentruy a annoncé officiellement sa réorganisation au Comité fédéral et a envoyé les cotisations fédérales pour l'année courante.

La poste a des lenteurs toutes particulières lorsqu'elle doit transmettre les lettres adressées au Comité fédéral jurassien. Ainsi, une lettre timbrée de Neuchâtel le 11 juillet, n'est arrivée à la Chaux-de-Fonds que le 14; une autre a mis trois jours entiers à faire le trajet du Locle à la Chaux-de-Fonds. Nous voudrions bien savoir si les lettres adressées à des notabilités radicales éprouvent des retards aussi scandaleux ?

Samedi 18 courant a eu lieu au Locle l'enterrement civil d'un membre de l'Internationale, le compagnon Henri Droz, graveur, mort d'une affection de poitrine, à l'âge de 30 ans seulement. Sur la tombe, les compagnons Floquet et J. Guillaume ont prononcé quelques paroles d'adieu et rappelé les principes socialistes et anti-religieux professés par le défunt. C'était la première fois qu'une cérémonie de ce genre avait lieu au Locle.

Henri Droz avait, par une déclaration écrite quelques jours avant sa mort, manifesté la volonté formelle d'être enterré sans l'intervention du clergé. Cette déclaration, qui a été lue sur sa tombe, est ainsi conçue :

« En conséquence des opinions que j'ai professées depuis que j'ai commencé à réfléchir et que j'ai conservées jusqu'au dernier moment de ma vie, je défends à aucun prêtre, à quelque confession qu'il appartienne, d'officier à mon enterrement. Je charge mon frère premièrement, ensuite mes amis, d'exécuter mes dernières volontés. »

« Locle, 27 juin 1874. »

« Henri-Auguste DROZ. »

La section des menuisiers de Genève a accusé réception au Comité fédéral jurassien des 50 francs envoyés par les graveurs et guillocheurs du Locle par une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Notre cause est belle, nous sommes sûrs du succès, malgré quelques traîtres, ouvriers sans ca-

pacité et sans conscience, qui se sont laissés tenter par quelques augmentations insignifiantes lâchées comme on lâche un os à un chien; piège grossier dans lequel nous ne tombons pas, car nous sommes décidés à faire tous les sacrifices possibles pour supprimer le travail aux pièces et établir le mode naturel du travail à l'heure.

« Mais pour cela nous avons besoin du concours et de l'appui de tout le monde, car nous avons bien des chefs de famille à soutenir. Notre association date de 1833 et a toujours pratiqué la solidarité envers nos frères travailleurs, de quelque pays et de quelque corporation qu'ils soient, et nous sommes persuadés que nous ne serons pas abandonnés dans la position si critique que nous traversons.

« Ainsi, chers collègues, faites votre possible pour donner connaissance à la Fédération de notre situation aussi promptement que vous pourrez. »

Les sections qui n'ont pas encore répondu à la dernière circulaire du Comité fédéral sont priées d'y répondre avant la fin de juillet, époque à laquelle le Comité fera part aux sections des présentations de candidats pour la délégation au Congrès général qui lui seront parvenues.

Le numéro de Juillet de la *Revue socialiste* (primitivement *la Commune*) vient de paraître à Genève. Sommaire : Bulletin. — Communalisme. — La bourgeoisie française devant l'histoire (Etienne Marcel). — Les chambres syndicales ouvrières. — Bibliographie.

Le compagnon Paul Brousse, membre de la Fédération jurassienne, vient de publier une étude fort intéressante intitulée *le Suffrage universel et le problème de la souveraineté du peuple*. Nous nous bornons aujourd'hui à l'annoncer; nous en donnerons une analyse dans notre prochain numéro. On peut se procurer cette brochure, au prix de 80 c., auprès de l'administration du *Bulletin*, ou auprès de celle de la *Revue socialiste*, Terrassière, 46, Genève.

Petite Correspondance.

A la *Revue socialiste*, Genève. — Veuillez adresser à l'avenir le numéro d'échange au Comité fédéral jurassien, à la Chaux-de-Fonds.

COMPTE-RENDU OFFICIEL

DU 6^e CONGRÈS GÉNÉRAL

de l'Association internationale des travailleurs,

tenu à Genève du 1^{er} au 6 septembre 1873.

BROCHURE DE 120 PAGES. — PRIX : 50 CENT.

Ce Compte-rendu est en vente auprès de l'administration du *Bulletin*, et se trouve également en dépôt dans toutes les sections de la Fédération jurassienne.